QUAND LE MINISTÈRE DE
SUR LES CAS LES PLU

Les atteintes à la laïcité les plus préoccupantes à l'école ne sont pas surveillées seulement par le ministère de l'Éducation, elles le sont aussi par celui de l'Intérieur. Plusieurs notes consultées par "Marianne" attestent une vigilance de l'État quant aux oppositions les plus bruyantes à la loi de 2004 sur les signes religieux, dans le corps enseignant ou chez les élèves. **PAR HADRIEN BRACHET**



Le document est signé par Gérald Darmanin et par sa secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté, Sonia Backès. Dans ce télégramme du 17 octobre 2022, le ministère de l'Intérieur demande aux préfets de *« soutenir la communauté éducative dans une indispensable réaction de grande fermeté »* face à la multiplication des *« signalements d'atteinte à la laïcité depuis la rentrée scolaire »*. Au centre des préoccupations : le port de tenues traditionnelles telles que *« les abayas ou les qamis »*, qui, pour le premier flic de France, peuvent bien *« [constituer] des vêtements religieux par destination »*. À côté de sa signature, Gérald Darmanin a ajouté une mention à la main : *« Nous sommes, avec le ministre de l'Éducation nationale, très attentifs à ce sujet. »*

Car, si la Rue de Grenelle se trouve en première ligne face aux atteintes à la laïcité auxquelles sont confrontés ses personnels, le ministère de l'Intérieur suit, lui aussi, la situation de près. Sonia Backès est ainsi chargée de contribuer à la *« lutte contre la radicalisation »* et à la *« défense des valeurs de la République »*. La collaboration entre les deux ministères doit favoriser le partage d'informations. Au niveau local, *« dès qu'ils ont quelque chose qui les inquiète, les recteurs passent par les services régaliens »*, c'est-à-dire par l'Intérieur, assure un haut fonctionnaire de la Rue de Grenelle. Entre ministères, *« on se nourrissait mutuellement d'informations »*, résume un ancien membre de l'équipe de Jean-Michel Blanquer, évoquant, par exemple, la collaboration avec le cabinet de Marlène Schiappa, à l'époque chargée de la Citoyenneté. En 2018 puis en 2021, la loi a également été musclée pour renforcer les pouvoirs des préfets comme ceux de l'Éducation nationale sur l'ouverture ou la fermeture d'établissements hors contrat.

Un dispositif à améliorer

Plus discrètement, les situations sensibles font l'objet d'une surveillance des services de sécurité. Le 13 octobre 2022, une note à *« diffusion restreinte »* du Service central du renseignement territorial, révélée par *l'Opinion* et consultée par *Marianne*, faisait le point sur les *« atteintes à la laïcité dans les établissements scolaires »* depuis la rentrée. Le document se penchait notamment sur l'état d'esprit des enseignants. *« Certains restent intransigeants sur le respect des principes de la laïcité, tandis que d'autres hésitent à signaler les incidents*, précisait la note. *Une frange, dont l'importance ne peut être évaluée, s'abstient de réagir, "fermant les yeux", au regard de l'ambiance générale dans leur établissement ou par crainte de voir leur identité dévoilée sur les réseaux sociaux, et de faire l'objet de menace. »* Au point de susciter des désaccords entre collègues ? À l'automne, une autre note des renseignements territoriaux consacrée à un lycée du Sud-Ouest relatait une réunion de professeurs *« sur les difficultés liées à l'application de la loi de 2004* [sur le port de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse à l'école] » qui se serait déroulée *« dans une ambiance tendue »*,

L'INTÉRIEUR SE PENCHE **S SENSIBLES**



DÉFENSE DES VALEURS de la République et lutte contre la radicalisation sont deux des tâches de la secrétaire d'État à la citoyenneté, Sonia Backès.
SCISSION Pour un conseiller de l'exécutif, les professeurs se divisent entre "une majorité favorable à une application stricte du principe de laïcité à l'école" et "une minorité" prête à des accommodements.

« marquée par l'opposition entre les défenseurs d'une laïcité "stricte", majoritaires, et les tenants d'une laïcité "ouverte", minoritaires ».

De quoi témoigner d'une préoccupation des services de l'État quant à l'hostilité de certains enseignants à l'égard de l'arsenal législatif ? *« Je n'ai pas connaissance d'alertes nous disant que des enseignants ont choisi délibérément de porter devant leurs élèves une vision qui ne serait pas celle de la loi »,* veut rassurer une source Rue de Grenelle. Un conseiller de l'exécutif se montre cependant plus prudent : *« Il n'y a pas beaucoup de remontées sur des professeurs problématiques. Mais la communauté enseignante commence à se diviser entre une majorité favorable à une application stricte du principe de laïcité à l'école et une minorité agissante d'enseignants favorable à des accommodements. »* L'ex-membre de l'équipe Blanquer abonde : *« Bien sûr que lorsque j'étais en poste des enseignants tenaient des propos anti-laïcité. Mais les cas de gens passés résolument de l'autre côté de la barrière, radicalisés, sont rares. »*

Cette même source reconnaît un dispositif perfectible : *« Il n'y a pas de système d'enquête du ministère de l'Intérieur avant que les gens entrent en fonction, surtout quand on recrute 300 profs à l'arrache à la rentrée... »* Sans compter les difficultés sur le plan juridique pour la Rue de Grenelle lorsqu'il s'agit de prendre des sanctions : *« C'est toujours très compliqué. Il y a une gradation entre le militantisme qui entre dans le cadre de la liberté d'expression et celui dangereux au point d'engager des sanctions disciplinaires. Mais il est rare de surprendre les gens la main dans le pot de confiture. »*

Reste les cas, plus fréquents, d'enseignants menacés, dont les services du renseignement peinent parfois à mesurer la gravité. Exemple glaçant ? Quatre jours avant l'assassinat de Samuel Paty, une note des services de renseignement avait bien identifié les remous dans son collège... mais concluait à un apaisement des tensions entre la direction et les familles. ■

Y A-T-IL DES PROFS **FICHÉS "S"** ?

L'Éducation nationale compte-t-elle dans ses rangs des fichés « S » ? La réponse est un secret bien gardé, et chacun semble d'ailleurs se renvoyer la patate chaude. *« Le fichage « S » dépend du ministère de l'Intérieur*, balaie-t-on Rue de Grenelle. *Les services de l'Éducation nationale n'ont pas accès à ces fichiers. »* Tandis qu'à l'Intérieur, on nous invite à nous tourner vers l'Éducation nationale... Pour un ancien conseiller de l'époque Blanquer, *« il y a des cas d'enseignants fichés « S » qui se comptent sur les doigts des deux mains ».* En août 2015, sept mois après les attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher, Najat Vallaud-Belkacem avait confirmé la suspension d'une dizaine d'enseignants ou agents fichés « S ». Précision capitale : cette catégorie du fichier des personnes recherchées (FPR) qui répertorie des personnes soupçonnées d'atteinte à la sûreté de l'État regroupe des profils très variés, allant d'ex-combattants djihadistes à des militants écologistes ou altermondialistes radicaux. ■ H.B.

François Lafite / Wostok Press / MaxPPP